

Quais de Garonne Chute de 10 m : un blessé grave

# Mauvais temps pour les éoliennes

De nouveaux obstacles se dressent contre les projets d'implantation d'éoliennes. Le débat sur les énergies renouvelables est relancé. L'événement PAGES 2 ET 3



ème cahier : 18 pages







**PAGES SPORTS** 



llyales«pour», ilyales«contre». ilyales«oui mals » et les « non, à moins que ». Bref, depuis qu'elles ont fleuri, il y a déjà 30 ans en Occitanie, au-dessus de nos champs, les éoliennes moulinent autant de polémiques que de vent d'autan Ce sont les « contre » que l'on entend le plus. Ils reprochent à ces immenses lys de ferraille d'être moches, c'est vrai, ils sont hideux. Rageant, de voir un joli clocher cerné de pales monstrueuses On leur reproche aussi le vacarme qu'elles font à ronronner sans répit. On sait qu'elles amochent les oiseaux et on dit qu'elles perturbent les va-ches. Surtout, on assure qu'elles ne sont pas si écolos que ça, et que dès que le vent tombe, une centrale à charbon s'allume : pas si sûr... Et voilà que les militaires eux aussi y vont de leur rafale. dénonçant l'effet néfaste de ces pylônes géants sur leurs radars : si l'armée elle aussi leur déclare

Les « Pour » ? Ils sont discrets. Élus ou propriétaires qui récoltent les ressources fiscales de ces moulinettes à pécule. Et, parmi les écologistes, ceux pour qui le bon sens est du côté de ces ailes de géant, qui ne polluent pas et exploitent une énergie gratuite et infinie. Enfin, certains industriels y ont vu un nouvel Eldorado et ont senti le bon vent des profits.

Alors, faut-il jeter les éoliennes par-dessus les moulins? Voire. Tant que l'on ne maîtrise pas la magique fusion nucléaire, qui nous donnera une énergie abondante et non polluante, il faut faire avec ce qu'on a. Et les éoliennes ne peuvent pas être définitivement écartées de ce « mix énergé tique » qui vise à diminuer les émissions de CO2. Le vent nous offre désormais 8 % de notre éner-

gie, loin d'être négligeable. En revanche, peut-être que cette « ruée vers l'air » de ces dernières décennies a été marquée par des bavures, des erreurs, des exagérations, des fautes de goût. Peut-être aurait-il fallu prendre le temps d'une plus longue réflexion, pour adapter ces perches aux paysages. Du reste, les gouverne-ments successifs ont joué la valse-hésitation, appuyant tantôt sur le frein, tantôt sur le champi gnon en fonction du volume sonore des diffé rents lobbies, forcément opposés.

Au moins, ce qu'il y a de pratique avec ces instal-lations, c'est qu'elles peuvent se démonter facilement, sans laisser le moindre impact sur l'envi

mericans lasser le monate impact sur con-ronnement – on n'en est loin, avec le nucléaire ! Trente ans après la première éolienne installée dans l'Aude à Port-la-Nouvelle, il faut sans doute tirer les lecons de l'expérience et rebattre les car

# Les projets d'éoliennes face aux vents contraires

nouvelles décisions ont imenté la fronde contre l'installation d'éoliennes décidé d'augmenter la distance autorisée entre une éolienne et un radar militaire. Et le Sénat a accordé aux maires un droit de veto sur les décisions

lors que le gouvernement s'est fixé l'objectif de doubler le parc éolien terrestre en sept ans, deux nouveaux obstacles semblent se dresser face à cette

Le premier a émergé du ministère des Armées, le 18 juin, sous la forme d'une nouvelle contrainte sur l'autorisation de l'implantation des éo-liennes. Ces dernières devaient, jusqu'à présent, se situer à plus de 30 kilomètres de radars militaires. Distance qui passe désormais à 70 kilomètres pour éviter, selon le ministère, que les éoliennes ne brouillent les signaux perçus par les radars, réduisant ainsi l'espace disponible pour de nouvelles installa-

Elles seront donc soumises à une autorisation du ministère des Armées qui étudiera « la faisabilité du projet au regard de la gêne occasionnée sur le radar, ainsi que les exigences de sécurité nationale en matière de posture permanente de sûreté », indique un document du ministère.

Malgré la volonté affichée du minis. tère de l'Ecologie de développer les énergies renouvelables, cela n'aura donc pas suffisamment pesé face aux exigences de la Défense. Matignon indique qu'une « clause de revoyure est prévue dans six mois pour faire le point sur le nombre de pro jets de parc éoliens concernés par cette nouvelle réglementation précisant qu'une évolution des rè-



L'implantation des éoliennes fait débat./Pixaba

gles serait possible

Deuxième écueil au développement de l'éolien : un amendement LR adopté par le Sénat le 18 juin dans le cadre du projet de loi climat et résilience. Il offre aux maires un droit de veto sur un projet d'éolienne, via une délibération

du conseil munici. Dans une tribune, pal, mais aussi la Stéphane Bern possibilité d'un rédénonce « une férendum local. Bien qu'approu-vée par le Sénat, supercherie ».

cette mesure ne pourra être appli-quée qu'une fois le projet de loi à nouveau validé par l'Assemblée na-

La rapporteure du texte Marta de Cidrac a souligné que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implan-tation de parcs éoliens ». Mais pour Barbara Pompili, cette mesure mettrait « la pression sur les maires », qui seraient alors « pris en otage par

certaines associations ou certains groupes », déclarait-elle à l'issue du vote du Sénat. Pour prendre en compte la voix des élus, la ministre mise plutôt sur une cartographie des zones favorables au développe ment de l'éolien qui serait l'occasion

de « mettre tout le monde autour de la table pour voir où on peut et où on ne peut pas les met-tre », a-t-elle indi-

#### Implantations « anarchiques » ?

Depuis plusieurs mois déià, face aux critiques, la ministre de l'Ecologie se défend d'une implantation « anarchique » des éoliennes. Lors d'une conférence de presse le 28 mai, elle déclarait que les projets « font tous l'objet d'une étude d'impact pour être autorisés, dont une étude d'impact paysager qui répond à trois ob-

jectifs : préserver le paysage et le patrimoine, faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts, ainsi qu'informer le public ». Et de citer une étude de l'Institut de

radioprotection et de sûreté nu-cléaire selon laquelle 82 % des Français sont favorables à l'éolien comme source d'énergie.

La ministre avait déjà répondu à une autre polémique au début du mois de juin, initiée cette fois par Sté-phane Bern. Dans une tribune publiée dans Le Figaro, l'animateur estimait qu'il était « grand temps de dénoncer cette supercherie [...] L'énergie éolienne pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France ». Ce que Barbara Pompili avait alors considéré comme « une hystérisation des débats qui ne sert ni notre avenir ni la cause des défenseurs du patrimoine dont je fais partie »

Carolina Pain



#### interview

# « LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ÉOLIENS EST D'ABORD UN PROJET DE TERRITOIRE »



# Agnès Langevine

Vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, en charge de la transition écologique et énergétique

## La Région est-elle favorable au développement des éo-liennes terrestres ?

Vous savez qu'on a une trajectoire de région à énergie positive où nous avons scénarisé un objectif de puissance éolien pour 2050. Oui, il faudra de l'énergie renouvelable produite par de nou-veaux parcs éoliens. Les autorisations émanent de l'Etat. Nous, no-

liens est d'abord un projet de territoire. Ce sont les acteurs des territoires qui doivent prendre la main sur l'implantation, les en-

jeux d'intégration, le modèle économi que. C'est le territoire qui décide La Région se positionne comme accompagnateur avec des études de faisa-

bilité indépendante, des études pour travailler le modèle économique du parc, un accompagne ment à la concertation avec la po-

# Où en est-on du développe-ment des éoliennes en mer ?

ll y a deux parcs pilotes de deux fois trois éoliennes au large de Gruissan et du Barcarès/Leucate avec une puissance de trente mégawatts par parc, ce qui correspond à la consommation d'une ville de 50 000 habitants. L'État

250 mégawatts chacun avec une vingtaine d'éoliennes par parc. Ils seront situés entre le golfe du Lion et le port de Fos-sur-Mer. Un débat public va commencer le

12 juillet, Port-la-«Il faudra de l'énergie renouvelable Nouvelle sera posi tionné comme le port de la transition produite par de énergétique avec ce nouveaux parcs couplage éolien offéoliens.» shore et production

d'hydrogène vert pour développer une production dédiée aux bateaux, aux camions ou aux locomotives.

## Quelle est la part des éoliennes dans les énergies renou-velables en Occitanie ?

Aujourd'hui, nous avons 1 6cc mégawatts de puissance installée au premier trimestre 2021. Ca que d'origine renouvelable. L'objectif est d'atteindre 5,5 gigawatts en 2050. L'Occitanie occupe le troisième rang national. **Propos recueillis**